L'ENIGME.

Cette fois encore, tandis qu'ils rentraient du bal, Mme de Lestrannes vit au front de son mari le pli soucieux, la petite ombre des soirs de jalousie, et leur retour au fond du coupé, fut morne d'abord et silencieux. Elle repassa sa soirée, Rien qui ne lui parût conforme aux plus strictes convenances ne se représentait à sa pensée. Même elle n'avait pris aucun plaisir, sa joie du monde gâtée, à la fin, par les soupçons qu'éveillaient continuellement chacune de ces toilettes, chacune de ces causeries, chacun de ses sourires ou de ses gestes; et à cause du regard de de son mari, que, parfois, elle avait surpris arrêté sur elle, elle s'était montrée tour à tour gauche ou maussade, à coup sûr sans grâce et sans esprit.

Ce silence de son mari, si gros de pensées blessantes, l'irrita légèrement; elle demanda ,d'une voix qui voulait rester douce et comme insouciante :

—Il y a quelque chose qui vous contrarie ?

—Moi? fit M. de Lestrannes en sursautant; du tout !

—Ah ! je croyais !

Mal engagée, la lutte tombait; mais presque aussitôt, elle recommença:

—Vous êtes-vous bien amusée? questionna M. de Lestrannes.

Elle devint attentive, laissa tomber négligemment:

—Comme d'habitude!

—C'est M. de Liges, n'est-ce pas? ce grand jeune homme qui dansait avec vous, qui a dansé plusieurs fois, si je ne trompe ...

—Peut-être ! répondit-elle.

Elle avait redressé la tête, regardait son mari de côté, dans une attitude défensive, sentant venir l'attaque; en effet, M. de Lestrannes, se laissant aller sans transition à l'amertume de sa jalousie, pria, la voix presque impérieuse :

—Je vous serai obligé, chère amie, de danser moins souvent avec lui.

Mme de Lestrannes demeura calme:

—Ainsi, dit-elle, aujourd'hui c'est M. de Liges qui provoque votre mécontentement? Hier c'était un autre. Qui donc imaginerez-vous demain?

—Je n'imaginerai personne.

Rassurez-vous. C'est M. de Liges seul qui me préoccupe .... non pour vous, je sais trop bien... mais les langues sont redoutables....

Mme de Lestrannes jeta sur son mari un regard de commisération.

—Savez-vous bien dit-elle enfin, qu'avec une autre femme que moi de pareil soupçons risqueraient d'être bien maladroits et bien dangereux?

—Et en quoi?

Elle haussa l'épaule, froissa son éventail d'un petit mouvement d'impatience :

—Tenez! dit elle, laissons cela: vous me feriez dire des choses que je ne veux pas!

II

Mme de Lestrannes se retrouva seule, exaspérée.

Non, sans doute, elle n'avait pas voulu dire cela, mais elle l'avait pensé; elle n'avait pu se défendre de songer que son mari, à force d'injustice, par cette obstination tenace à toujours ramener l'esprit de sa femme vers la possibilité du mal, finissait par la faire vivre avec la tentation.

Plus pour elle, maintenant, de plaisir simple et naïf; plus de musique entraînante, plus de valse berçant dans de l'oubli et dans du rêve; rien que l'amour, partout, perpétuel danger, gouffre toujours ent'ouvert. Déjà, précisément, ne subissait-elle pas une obsession ? Elle, cherchait M. de Liges dans son souvenir et s'obstinait malgré elle, à retrouver son image qui demeurait fuyante. Etait-il beau? était-il laid ? En réalité, elle n'avait jamais remarqué la beauté ou la laideur d'un homme, et même sur le compte de M. de Lestrannes elle eût été embarrassée d'exprimer un jugement. Elle les voyait tous plus ou moins intelligents, plus ou moins bien élevés, meilleurs ou pires danseurs; c'était tout.

D'ailleurs, — question plus grave, — qu'elle conduite tiendrait-elle désormais? Refuserait-elle de danser avec M. de Liges? Ce n'était guère possible. Et lorsqu'elle danserait avec lui, pourtant, il ne serait plus un danseur qu'elconque,—quelconque, non; un souvenir lui revenait tout-à-coup-: il valsait fort bien,—il serait M. de Liges, et, entr'eux, persisterait, insupportable, gênante, la pensée de la jalousie de son mari, la pensée du soupçon qui planait sur eux.

M. de Liges, ainsi, se dégageait de la foule, s'imposait à l'esprit de la femme, prenait en son apparence mal ressouvenue une silhouette de héros de roman.

Lorsque Mme de Lestrannes le rencontra de nouveau, dans une soirée qui suivit, elle du se le faire désigner et ne le reconnut tout-à-fait que lorsqu'il fut venu la saluer.

Il était très beau. Elle en demeura surprise, et la petite gêne qu'elle avait redoutée la gagna d'autant plus que les regards du jeune homme laissaient voir une admiration. Pour la rompre, il lui fallait feindre une liberté d'esprit, une gaieté qu'elle n'osa point tout d'abord.

Mais cette gêne s'aggravait.

De Liges demeurait songeur devant les yeux de mysttèree de la jeune femme ou l'importune pensée, malgré elle, flottait, inquiètante comme une énigme furtive. Alors, une petite révolte, dont elle avait été tentée déjà, la souleva contre M. de Lestrannes. Ne se moquait-il pas, en vérité, et ne mériterait il pas, à cause de ces injurieux soupçons, qu'elle se plût au contraire, à les aviver ? Un besoin de défi l'incita à danser avec de Liges, à traverser à son bras les salons pour se rendre au buffet. Elle en serait quitte, le soir, pour une scène où l'on en finirait du moins, où elle dirait une bonne fois tout ce qu'elle avait sur le cœur depuis si longtemps..

M. de Lestrannes ne manqua point de commettre cette faute.

La jeune femme, cependant, dédaigna de répondre. Mais son instinct de révolte en fut excité, et, dans les occasions nouvelles qui s'offrirent, elle accueillit avec une grâce non dissimulée les empressements du jeune homme; elle fit plus : elle l'invita à venir la voir.

Bientôt la pensée de M. de Lestrannes s'effaça. Sous le plaisir malicieux d'irriter son mari, se glissait un plaisir autre, plus personnel et plus doux. Ses causeries avec M. de Liges lui révélaient une douceur dont elle était presque reconnaissante à son mari qui la lui avait procurée ; et elle-même se surprenait pensive ,à voir, de jour en jour, dans les yeux du jeune homme, où parfois passait un rêve furtif, une admiration se changer en un sentiment plus tendre et s'élever jusqu'à l'amour.

Une inquiétude alors commença. Elle ne l'aimait pas, elle ne pouvait pas l'aimer; mais, du moins, par lui, elle pressentait l'amour, un lien se faisait, des impressions présentes, avec des songeries lointaines, confuses et vagues. Et de cela se dégageait un charme exquis qu'elle eût voulu voir se prolonger tou jours.

De Liges, cependant, avec son regard enveloppant et profond, commençait de la troubler. Elle eut de petits frissons au bercement de sa parole. Et un jour, enfin, ce qu'elle redoutait arriva. De Liges lui découvrit ses sentiments. Elle réprimanda sans colère, avec une petite tristesse.

—Mon ami, pria-t-elle, ne gâtez pas l'affection que j'ai pour vous; qu'il ne soit jamais question d'amour entre nous, mais d'amitié.

De Liges, respectueux , se soumit à son désir. Mais en même temps qu'elle lui en sut gré, les sentiments qu'elle même n'avait point voulu s'avouer encore la pénétrèrent plus profondément.

Elle avait coulé sur une pente insensible. Et après s'être plu obscurément à être aimée, elle commençait d'aimer à son tour.

Elle n'en laissait rien paraitre; et lorsqu'elle se retrouvait loin de luiseulement, elle se recueillait dans son souvenir. L'amour soigneusement fermé dans le secret de son cœur, elle retrouvait avec un sourire ami, chaque soir, comme on retrouve un livre de chevet. Et elle le prenait, le feuilletait, repassant dans son esprit les paroles et les attitudes de M. de Liges, et son imagination, de même qu'elle eût franchi la page où le chapitre s'arrête, allait au-delà, volait dans du rêve.

N'avait-elle point le droit d'aimer ainsi, sans qu'il dût le savoir jamais? La certitude même de sa vertu la rassérénait à la fois et épandait sur son amour sans angoisse unvoile de mystère et de mélancolie dont le charme en était accru.

Sa pensée alors s'enhardit, rêva plus avant. Certes, jamais elle ne franchirait son devoir; mais elle ne pouvait s'empêcher d'imaginer qu'une nouvelle sottise de son mari la jetât quelque jour par-delà. Ne serait-elle point excusable si cela arrivait?

Assurément elle ne voulait pas, ne le désirait pas; mais pourtant!...

III

M. de Liges et Mme de Lestrannes ne riaient pas maintenant, leur gaieté envolée, comme en présence d'une chose grave; et, dans le monde, ils se parlaient peu, dansaient moins, pensifs et mélancoliques.

M. de Lestrannes alors commença de sourire. Ses craintes s'envolaient. En homme posé, pratique, qui sait la fragilité de la femme, il s'applaudissait de sa surveillance, de la fermeté qu'il avait montrée. La jeunesse et l'inexpérience de Mme de Lestrannes avaient besoin d'un guide; elle avait compris que ce guide devait être son mari.

Plus la lutte intime s'aggravait chez Mme de Lestrannes, plus elle avait la surprise de lire dans ses yeux une joie singulière. Elle le regardait comme eut regardé l'immensité, l'abîme. Et à mesure que cette naïveté de l'homme la désarmait, laissant sa révolte sans aliment, elle commençait de comprendre que cette nouvelle sottise de son mari, qu'elle avait un moment redoutée, à laquelle ensuite elle avait songé vaguement, elle avait fini par l'attendre, et que peut-être, à présent, elle la regrettait.

De Liges, maintenant, s'effaçait, découragée; il l'adorait lointaine et inaccessible, élevée sur un piédestal d'où jamais elle ne redescendrait.

Des mois coulèrent. M. de Lestrannes, bientôt, puis M. de Liges oublièrent. Et tandis que tous deux, l'un confiant dans sa propre habileté, l'autre admirant la vertu de la jeune femme, parfois s'étonnaient de l'énigme de ses yeux, elle passait ironique et voilée de mystère, gardant la nostalgie d'un pays de rêve, qu,elle avait habité pendant des soirs.

La question des chemins de fer urbains.

On discutait gravement, avant-hier soir, à l'Hôtel de Ville, la question des cars électriques qui, dès la première heure du jour jusqu'à minuit, encombrent la rue du Canal. La question est grave en effet, et nous convenons que dans l'état actuel des choses, avec l'accumulation systématique et autorisée de tous les véhicules publics de la ville dans un espace de quatre ou cinq ilets, déjà passablement encombrés par les piétons des deux sexes qui traversent l'avenue, la réforme est difficile.

Il y a, incontestablement, rue du Canal, certains endroits où la traversée, d'un côté à l'autre, est dangereuse. Il suffit d'un faux pas, de la moindre distraction, pour vous exposer à de graves dangers. Ils ressemblent singulièrement à ce qu'à Paris, sur les boulevards, où l'on rit de tout, on a appelé " le carrefour des écrasés ".

Le mal est réel; personne n'en doute. Mais ce que personne, non plus, n'indique, c'est le remède à y apporter.

On a fait, de gaité de cœur, sans trop réfléchir aux conséquences, de cette avenue, qui est superbe le jour, et éblouissante, la nuit, le centre de toutes les affaires, de tous les mouvements. C'est là que tout aboutit ; c'est de là que tout part. Il en faut bien supporter les conséquences.

Il n'y aurait qu'un moyen de sortir de cet embarras, ce serait de changer les différents trajets ainsi que les points de départ et d'arrivée des lignes ferrées. Tant que l'on n'en arrivera pas là — ce qui nous semble à peu près impossible — il n'y a rien à faire; il nous faut vivre avec notre mal, comme les boulevardiers de Paris.

Les frais de voyage de M. Faure.

Le 11 de ce mois a été promulgué au *Journal officiel* la loi portant ouverture au ministère des affaires étrangères du crédit extraordinaire de 500,000 francs pour les frais du voyage en Russie du président de la République Française.

Les journaux sont remplis de détails fantaisistes sur le voyage de Russie. Les uns annoncent—reprenant une vieille information qui date des fêtes d'octobre dernier—que le président de la République a l'intention de se montrer aux Russes dans un habit de gala, uniforme d'ambassadeur avec supplément de chamarrures; les autres que M. Félix Faure sera promu, par une gracieuse attention de l'empereur Nicolas, au grade de colonel honoraire d'un régiment de la garde impériale.

Tout cela est inexact. M. Félix Faure n'aura pas d'autre tenue que l'habit noir; et comme il a reçu, l'an dernier, les insignes de l'ordre de Saint-André, il remplacera le grand-cordon de la Légion d'honneur par le cordon de couleur bleue; il y ajoutera la plaque en diamants de l'ordre et à la boutonnière la croix réglementaire de la Légion d'honneur.

Le président de la République ne croit pas, avec raison, qu'un costume doré lui donnerait plus de prestige; sa haute dignité réside dans son titre et non pas dans une forme de toilette. Il n'a jamais eu la pensée, qu'on lui prête, de rien changer à nos habitudes de simplicité.

Rappelons d'ailleurs, à ce sujet, que l'empereur lui-même, pendant son séjour à Paris, a voulu consacrer l'habit noir, en deux circonstances officielles. Il a abandonné l'uniforme pour revêtir l'habit au dîner qu'il a donné à l'ambassade en l'honneur du président de la République et à la soirée de gala de la Comédie-Française qui suivit.

Il en est de même pour le grade de colonel honoraire. On ignore à l'Elysée le premier mot de cette histoire. Il n'y a pas eu de proposition de ce genre; il n'y donc eu ni acceptation ni refus pour une chose qui n'existe point.

On prétend encore que l'empereur avait eu la pensée et le désir d'inviter les présidents du Parlement à venir à Pétersbourg, et que c'est à l'ingérence du protocole, des chancelleries des deux pays et à l'intervention personnelle du président de la République qu'il faut attribuer qu'aucune suite n'ait été donné à ce dessein. Il y a quelque témérité à traduire les pensées d'un souverain dont il est difficile d'avoir les confidences; il n'y a qu'un fait certain, c'est qu'il n'est fait aucune allusion aux honorables présidents des deux Chambres dans la lettre autographe que le président de la République a reçue de l'Empereur Nicolas II.

En ce qui concerne le séjour du président de la République à Saint-Pétersbourg et les réceptions et fêtes auxquelles il donnera lieu, on ne sait rien non plus à Paris et l'on n'a pas à s'en occuper encore, le voyage ne devant avoir lieu que dans six semaines. Aucun programme, aucune proposition n'a été présentée à l'Elysée.

Mondanités.

On nous demande des nouvelles de la Nouvelle Orléans, tandis que c'est nous qui maintenant en demandons des villes d'eaux avoisinantes.

Quelles nouvelles notre ville peut-elle donner au mois de juillet! notre ville que l'on déserte, que l'on abandonne pour des plages où l'horizon n'est pas borné par de grande murs, où on ne craint ni la chaleur, ni la poussière, et où l'on écoute avec un plaisir inouï le bruit de la mer qui vient mourir à vos pieds sur les galets.

Il fait si chaud ici! L'air y est lourd et rend paresseux les plus actifs. Se mettre à l'ombre des rayons ardents du soleil est à peu près l'aspiration de tous. Aussi, comme sont appréciées les vérandas et larges galeries qui entourent nos maisons, et auxquelles les plantes grimpantes procurent une fraîcheur relative. Là, loin du bruit, on peut prendre le vieux livre, l'ami des heures douloureuses, parfois le consolateur, et passer des moments agréables.

On peut au besoin suivre l'auteur favori dans ses périgrinations et pénétrer dans le labyrinthe des vergers, ruisseaux, côteaux qui forment des paysages aussi délicieux que ceux que l'on va chercher en Suisse. Si l'on n'y est pas en réalité, ou en rêve, et après tout, le bonheur ne gît il pas en grande partie dans l'imagination ?

M. et Mme Maurice Brierre sont les hôtes de M. et Mme Louis Burthe, à Mandeville.

M William Dufour est arrivé hier du Texas.

M. Ben Oxnard est parti mercredi pour New York.

Le départ de Mme Boyd Goodrich et de ses deux gentilles petites filles, Mignon et Yvonne, pour Russellville, Tenn., est fixé à jeudi.

Mme Rivers Richardson est attendue cette semaine de la paroisse Ste-Marie.

Vendredi soir, à l'occasion de l'anniversaire de leur mariage, un très élégant dîner de douze couverts a été donné chez M. et Mme P. A. Lelong, de l'avenue Esplanade.

M Victor Demornelle est parti samedi pour Covington, où il passera quelques jours.

Mme Alice Yuille est en visite chez Mme William O'Donnell à la Baie St-Louis.

Mme Nat Wallace est de retour de la Passe Christian, où la recevait Mme Sidney Rankett.

M. et Mme C. W. Nicolas et leur fils Robert, partent jeudi pour Russelville, Tenn., où ils finiront la saison.

Hier matin, M. P. A. Lelong et M. Albert Baldwin sont partis pour la Baie St-Louis, d'où, après avoir assisté aux courses, ils se rendront au Fishing Club, et consacreront la journée de dimanche à tendre les lignes.

M. et Mme W. Lee Simmonds, ont quitté la Nlle Orléans, hier soir, se rendant à Covington, où ils seront pendant quelques jours les hôtes de Mme Hypolipe Larcussini.

Mlle Adèle Brittin, est de retour d'un très agréable séjour a De Buys Miss.

C'est avec grand plaisir que l'on apprendra que l'hiver prochain, le pavillon français flottera dans notre port, et encore, sur le Dubourdieu !

Mme Abe. Brittin et Mlle Margot Samuel sont parties mercredi pour Narrangasett Pier.

M. et Mme C. L. Monnot, de Jeannette, sont en visite chez Mme A. L. Monnot, à Biloxi.

Mlle Selika Souchon est arrivée, ces jours derniers, de Mandeville.

Mme Carpenter et Mlle Marie Renshaw, qui vont passer l'été en Virginie, sont actuellement à Huntsville, Ala.

Mlle Julie Philippi sera au cours de la saison l'hôte des demoiselles Hincks à Covington.

M. et Mme De Pass et leur fille, Mlle Hattie, sont partis pour New York.

Les fiançailles de Mlle Eucharistie Roy avec M. Raoul Laudumiey sont officiellement annoncées.

Mme Baudier est arrivée dimanche de Laplace. Lne., où elle était en visite chez sa petite fille Mme Albert Laplace.

M. Wilfred Miltenberger et M. Frank Carrouché passent quelques jours à la Baie St-Louis.

M. et Mme Emile Sancho avec leur intéressante petite famille sont partis jeudi pour le Texas où ils ont l'intention de fixer leur résidence.

Mme P. Michinard, qui avait passé quelques jours ici, est repartie pour Mandeville.

Mercredi, le Dr F. M. Fortier a quitté la Nouvelle-Orléans se rendant à New-York.

Mme W. Henderson et Mlle N. Henderson sont arrivées la semaine dernière à New York.

M. et Mme Hugh McCloskey séjourneront jusqu'à la fin de la chaude saison, à Waukesha, Wis.

Mlle Lizzie Rogers passera dans le courant de l'été quelques semaines chez Mme Joseph Oglesby, à Sea Girt, N. J.

Le départ de M. et Mme George Staigg, pour le Texas, s'effectuera dans la première quinzaine du mois d'août.

Sont partis mercredi pour New York, M. et Mme J. W. Dwyer et leur famille.

M. et Mme George Nott sont allés passer une quinzaine à Biloxi.

Mlle Amélie Dugué est partie samedi dernier pour la paroisse St-Jacques où elle va passer quelqno temps avec sa tante Mme Forstall Choppin.

Mme A. Brousseau, avec ses enfants, est dans le Kentucky, chez Mme White, sa mère.

M. et Mme Edouard May sont de retour de Waveland, où ils ont fait un charmant séjour.

M. et Mme Urbain Laroussini et leurs filles, Mlles Alice et Olga Laroussini sont allés la semaine dernière passer quelques jours à Covington, Lne.

M. et Mme William Miltenberger qui sont en Europe depuis l'année dernière regagneront leur "home" à la Nouvelle Orléans au mois d'octobre.

Mlle Bessie Flower et Mme Florence Ogilvie sont à Covington, Lne., pour la saison.

Le Dr et Mme F. J. Kearney, de Plaquemine sont les hôtes de M. et Mme J. B. Levert, à Biloxi.

Mme Bouligny passe quelque temps à Mandeville chez sa fille Mme Alexandre Landry.

M. Marshall Wellborn est parti pour New York, mercredi.

Mme Lane et Mlle Marie Lane sont à Huntsville, Ala., où elles resteront jusqu'en automne.

Mme Louis Lessassier est partie mercredi pour New York, où elle passera la fin de la saison.

Mlle Anna Forstall, qui est actuellement l'hôte de Mlle Jeanne Maspero, partira bientôt pour Mandeville.

Mlle Alma Kruttschnitt est en visite chez sa belle-sœur, Mlle Julius Kruttschnitt, à San Francisco.

Mme Poché et sa fille, Mlle Maggie, sont parties, lundi, pour Galveston accompagnées par M. Henry Poché.

M. Générés Dufour va passer quelques semaines à Red Sulphur Springs, Vie.

M. Robert Maxwell est parti ces jours derniers pour le Nord.

M. E. Claggett Upton a quitté la ville mardi, à destination de Memphis.

Mme John Bonnot, ainsi que sa fille Mme V. Roux, et sa petite fille Coralio, sont à Biloxi pour le reste de la saison.

M. et Mme Jack Lyons sont partis, récemment, pour Citronnelle, Ala., d'où ils se rendront au Nord pour finir la saison.

M. Wm Demornelle est de retour d'une très agréable excursion aux villes d'eaux avoisinantes.

Les demoiselles Richardson sont installées pour la saison dans leur résidence de la Baie St-Louis.

BLANCHE.

Voir la suite à la 11me page.

Pilule Recouverte.

La bonne pilule doit être bien recouverte. La couche de sucre recouvrant la pilule a deux fins : elle garantit la pilule et lui permet de préserver ses propriétés médicinales et de plus, elle est agréable au palais. Il y a des pilules dont la couche de sucre est trop épaisse, cela les empêche de se dissoudre dans l'estomac et les pilules ainsi recouvertes passent dans le système aussi anodines qu'une boulette de pain. Il y a aussi d'autres pilules dont la couche de sucre est trop légère et permet à la pilule de se détériorer. Après avoir été exposées pendant un mois et plus, les Pilules d'Ayer à couche de sucre ont été reconnues aussi efficaces que si elles sortaient du laboratoire. C'est une bonne pilule parfaitement recouverte. Demandez à votre droguiste

Les Pilules Cathartiques d'Ayer.

Pour plus amples informations concernant les Pilules d'Ayer, consultez le "Curebook" d'Ayer, 100 pages. Envoyé gratis. J. C. Ayer & Cie., Lowell, Mass.

VENTES A L'ENCAN.

PAR D. DANZIGER,

Succession du Docteur Eugène Rabasse.—No 45,913, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR D. DANZIGER, Encanteur—Bureau, No 112 rue Carondelet.—Le MARDI, 17 août 1897, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, en vertu de deux ordres de vente de l'Hon George H. Théard, juge de la Division E, Cour Civile de District, un ordre daté et signé le 6 juillet 1897, et un ordre daté et signé le 16 juillet 1897, ledit Honorable George H. Théard siégeant en place de l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Division A, maintenant absent en vacances, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, il sera vendu aux enchères publiques les propriétés foncières décrites ci-dessous, à savoir—

Propriétés foncières en ville.

No. Un—Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses, etc., situé dans le second District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Remparts, Canal, Douane et Bourgogne; ledit lot mesurant environ 21' 4" de face à la rue des Remparts par 49' 6" de profondeur, ensemble avec l'usage d'une allée commune dans le fond ouvrant sur la rue du Canal, la bâtisse portant le numéro municipal 108 rue N. Remparts; les améliorations consistent en une bâtisse en briques à trois étages contenant au rez-de-chaussée une boutique de barbier, vestibule, escaliers et une chambre dans la cour. Le premier étage a trois chambres et le second trois chambres et vestibule.

No Deux—Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bourbon, Dauphine, St. Pierre et Toulouse, les dits lots étant contigus et désignés par les lettres B et C sur le devis de de Armas, voyer, le 22 août 1881, annexé à un acte de vente pardevant Foulon, notaire, le 28 novembre 1881, mesurant comme suit, à savoir:

Lot lettre B, 11' 9" et 4"' de face sur la rue Bourbon 74' 3" 7,"' de profondeur sur la ligne la plus près de la rue St. Pierre, 43' 5" sur l'autre ligne de profondeur et faisant face à une allée commune avec lot C décrit plus bas, de là mesurant sur une ligne se dirigeant vers l'encoignure des rues Toulouse et Dauphine, 4' 11" de là mesurant 26' 9" 5"' sur une deuxième ligne de profondeur, et 13' 3" de largeur sur la ligne du fond.

Lot C mesure 11' 10" et 5"' de face sur la rue Bourbon, par une première profondeur de 43' 6" le long de la susmentionnée allée commune 2' 11" de largeur, ensuite 4' 1" sur une ligne oblique se dirigeant vers l'encoignure des rues St. Pierre et Dauphine, mesurant ensuite 26' 9' 5" sur une deuxième ligne de profondeur, et treize pieds, quatre pouces sur ligne du fonds, avec tous les droits, privilèges, servitudes qui y appartiennent en quelque sorte.

Les améliorations sont connues comme numéro 637 rue Bourbon et comprennent une bâtisse à deux étages, contenant quatre chambres au rez-de-chaussée et quatre chambres au premier étage; cuisine à trois étages dans le fond contenant deux chambres de chaque côté.

No Trois—Un certain lot de terre dans l'ilet borné par les rues Royale, St Pierre, Bourbon et Toulouse, ayant mesure française, mesure 90 de face à la rue Royale sur une profondeur irrégulière, à savoir:

Commençant à la rue St-Pietre et se dirigeant vers la rue Royale 38' 6", de là se dirigeant vers la rue Bourbon parallèle avec la rue St-Pierre 3' 4", de là se dirigeant vers la rue Toulouse parallèle avec la rue Royale 21' 11", ensuite se dirigeant à angle droit vers la rue Royale, conformément à un plan fait par le voyer de la ville le 6 septembre 1828, et annexé à un acte passé dans l'étude de Théodore Seghers, ancien notaire en cette ville, le 20 octobre de la même année. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Les améliorations sont connues comme Nos 635, 637, 639 et 641 rue Royale et 702 et 704 rue St-Pierre et comprennent une bâtisse en briques à trois étages, contenant au rez-de-chaussée trois magasins, escalier, vestibule et trois chambres dans la cour; au premier étage, treize chambres, cabinet, vestibules, etc, au deuxième étage treize chambres, cabinets, vestibule, etc.,

No Quatre—Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Royale, Bourbon, St-Pierre et Toulouse, mesurant, conformément à un plan de Pilié, architecte, le 26 mai 1882, 31' 11" et 5"' de face à la rue St-Pierre sur une profondeur, entre lignes parallèles de 128' 5" et 4"', ledit lot de terre à être pris à une distance de 96' 4" et 4"' de l'encoignure de la rue Bourbon. Les améliorations sont connues comme le No 726 rue St-Pierre et consistent en une bâtisse à deux étages, contenant cinq chambres au rez-de-chaussée et à l'étage supérieur, grande porte d'entrée sur le côté pour les voitures.

No. Cinq—Un certain morceau ou partie de terre dans l'ilet compris entre les rues Dauphine, Toulouse, St-Louis et Bourbon et ayant en mesure américaine 25' 5" de face sur la rue Dauphine par 42' 7" 4"' de profondeur entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc.

No Six—Un certain morceau de terre dans l'ilet compris entre les rues Dauphine, Toulouse, St-Louis et Bourbon, et ayant en mesure anglaise 23' 3" de face sur la rue Dauphine par 40' de profondeur mesure française. Ensemble avec toutes les bâtisses en briques qui s'y trouvent et tous les droits, voies, etc. Les améliorations sont connues comme Nos 524 et 528 rue Dauphine et comprennent une résidence à deux étages, ayant ensemble quatre chambres, galerie au second étage!

No Sept—Un certain lot de terre situé dans la Deuxième District de cette ville désigné par la lettre A sur un devis annexé à un acte de A. E. Bienvenue, notaire, le 7 novembre 1858, et mesurant conformément au dit devis 31' 11" 2"' de face à la rue Marais par 112 pieds de profondeur, avec l'usage d'une allée 1' de large commune au dit lot et autres. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent le dit lot est borné par les rues Marais, Liberté, Conti et Bienville. Les améliorations sont connues comme Nos 332 et 330 rue Marais, et comprennent un cottage double en briques contenant de chaque côté trois chambres, cuisine à deux étages dans le fond, contenant quatre chambres, allée de côté, etc.

No Huit Un certain lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville, désigné par la lettre B dans l'ilet No 11, borné par les rues Gasquet, Franklin, Tremé et Canal, d'après un plan dressé par J. A. Pueyo, le 11 octobre 1838, déposé dans l'étude de L. T. Caire, ancien notaire, ledit lot ayant, en mesure américaine 30' de face à la rue Gasquet, sur 98' 10" 5" de profondeur et de face sur la rue Franklin, duquel il forme l'encoignure; ledit lot forme partie du lot No 11, dudit ilet 11, suivant plan de Joseph Pilie, en date du 30 avril 1823 et annexé à un acte pardevant F. De Armas, notaire, le 9 décembre 1823.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent Les améliorations sont connues comme les Nos 1301 et 1303 rue Gasquet et consistent en une résidence en bois à deux étages, contenant de chaque côté trois chambres et cabinet, et cuisine à deux étages, contenant deux chambres de chaque côté.

No Neuf—Un certain lot de terre situé sur le chemin de la Métairie, entre le bayou St-Jean et rue North Hennessey, désigné par le No sept sur un plan fait par Chas F. Zimple, député voyer, 24 février 1834, déposé en l'étude de Louis Fernand, notaire. Le dit lot ayant mesure française 90 pieds de face au chemin de la Metairie sur 1800 pieds de profondeur ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et les dépendances, droits, voies, etc., qui y appartiennent.

Propriétés à la campagne.

Terres marécageuses dans les paroisses Lafourche et Terrebonne.

			ACRES
Section	2 in T 18 S R 20 E	Lafourche	640.00
Toutes sections fractionnelles	1	Lafourche	549.36
Section	70	Terrebonne	940 00
Section	71	Terrebonne	606 60
Section	73	Terrebonne	55.32
Tout sections fractionnelles	79 in T 17 S R 19 E	Lafourche et Terrebonne	444 94
Section	78	Lafourche et Terrebonne	524 60
Section	77	Lafourche et Terrebonne	310.75
N 1/2 Sect en	50 en T 17 S R 18 E	Lafourche	74.24
S 1/2 du N E 1/4 Section	36	Terrebonne	
N E 1/4 du SO 1/4 Section	36	Lafourche	
N E 1/4 du NE 1/4 Section	42	Lafourche	
SO 1/4 du NO 1/4 Section	42	Terrebonne	
NO 1/4 du SO 1/4 Section	27	Terrebonne	
E 1/2 du SE 1,4 Section	6 T 18 S R 20 E		
S 1/2 Section	5		..... 682 15
S 1/2 du S 1/2 Section	4		
N 1/2 du N 1/2 Section	4		
S 1/2 du N 1/2 Section	4		
N 1/2 du S 1/2 section	4		
SE 1/4 du SE 1/4 Section	4		..... 393 57
SO 1/4 du SO 1/4 Section	4		
N 1/2 du N 1/2 Section	3 in T 18 S R 20 E		
S 1/2 du S 1/2 Section	3		..... 955 52
N E 1/4 du N E 1/4 Section	3		
N 2/2 Section	8		
N 1/2 Section	7		..... 642 42
N 1/2 Section	9		
N 1/2 Section	10		..... 640 00
N 1/2 Section	11		
N 1/2 Section	12		..... 652 26
Toutes sections fractionnelles	2 in T 17 S R 20 E	Lafourche	134 84
Toutes sections fractionnelles	12	Lafourche	142 80
Toutes sections fractionnelles	8	Lafourche	141 48
Sections 2 et	3 in T 17 S R 21 E	Lafourche	126 4
Section	4	Lafourche	146 6
Sections 25 et	41	Lafourche	192.60

Total Acres 8095.55

Etendue de Terre dans la Paroisse Terrebonne.

Numéro Onze—Un tiers indivis d'une certaine étendue de terre dans la paroisse Terrebonne sur les deux rives du Bayou Terrebonne, à environ vingt deux milles plus bas que Houma, mesurant 12 arpents de face sur la rive droite et environ 10 arpents de face sur la rive gauche avec profondeur d'arpentage de chaque côté du Bayou. Ensemble avec un cottage en bois à un étage et autres améliorations qui s'y trouvent.

Propriétés dans la Paroisse Plaquemines.

17 certains morceaux de terre situés dans la Paroisse Plaquemines, sur la rive droite du fleuve Mississippi, de 52 à 62 milles au-dessous de la ville de la Nouvelle Orléans, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes, etc, y appartenant comme suit savoir:

1° Un certain morceau de terre à 50 milles au-dessous de la Nouvelle Orléans, désigné comme lots 4 et 5, mesurant chacun 1 arpent de face sur le fleuve Mississippi, sur une profondeur de 40 arpents; le lot 4, borné au-dessus par le lot 3 et au dessous par le lot 5, et le lot 5 borné au-dessus par le lot 4 et au dessous par les terres de Rigaud.

2° Un autre morceau de terre à 50 milles au-dessous de la Nouvelle-Orléans, mesurant la moitié d'un arpent de face au fleuve Mississippi sur une profondeur de 40 arpents, borné au-dessus par les terres autrefois de V. Denesse et maintenant Chedwell et au-dessous par les terres de V. Denesse.

3° Un morceau de terre à 52 milles au dessous de la Nouvelle-Orléans, mesurant 2 arpents de face au fleuve Mississippi sur une profondeur de 40 arpents, borné au-dessus par les terres de la Veuve Ronquille et au dessous par les terres de Simeon Martin.

4° Un autre morceau de terre dans la colonie Ronquille à 52 milles au-dessous de la Nouvelle Orléans, mesurant la moitié d'un arpent de face au fleuve Mississippi sur une profondeur de 40 arpents, borné au-dessus par les terres de —— et au dessus par les terres de Rabasse.

5° Un autre morceau de terre à 52 milles au dessous de la Nouvelle-Orléans, mesurant 50 pieds de face au fleuve Mississippi sur une profondeur de 40 arpents, borné au-dessous par les terres de —— et au dessus par les terres de Rabasse.

6° Un autre morceau de terre à 52 milles au dessous de la Nouvelle Orléans, mesurant la moitié d'un arpent de face au fleuve Mississippi sur une profondeur de 40 arpents, borné au dessus et au-dessous par les terres de Rabasse.

7 Un autre morceau de terre, à 52 milles au-dessous de la Nouvelle-Orléans, mesurant la moitié d'un arpent de face sur le fleuve Mississippi, sur une profondeur de 40 arpents borné au-dessous et au-dessus par les terres de Rabasse.

8° Un autre morceau de terre, à 52 milles au dessous de la Nouvelle Orléans, mesurant 2 arpents de face sur le fleuve Mississippi, sur une profondeur de 40arpents, borné au-dessus par les terres de H. Ragas et au dessous par les terres de H. Larich.

9° Deux certains morceaux de terre à 54 milles au dessous de la Nouvelle Orléans, étant les lots 18 et 19, autrefois une partie de la plantation Bellevue, mesurant chacun 1 arpent de face au fleuve Mississippi sur une profondeur de 40 arpents.

20° Un autre morceau de terre à 54 milles au dessous de la Nouvelle-Orléans, étant partie du lot 20 (plantation Bellevue) mesurant 1½ arpent de face au fleuve Mississippi sur une profondeur de 40 arpents, borné au dessus par les terres de Mme Balay et au-dessous par les terres de Mme Lucy Demolle.

11° Un autre morceau de terre à 54 milles au-dessous de la Nouvelle-Orléans, étant la moitié du lot 11 (Plantation Bellevue) mesurant la moitié d'un arpent de face sur le fleuve M